



Compte rendu de la réunion du 30/04/2022 sur les Jardins Partagés

Présents : Pierre Blondel, Odile Borel, Bernard Breyton, Claire Catil, Anette Chamontin, Jean Michel Eard, Sylvie Eard, Bastien Ivancic, Sylvie Goutière, Celine Horaist, Martine Lovera, Yves Pesenti, Jean-Éric de Rango, Lou de Rango, Mélanie Recollin-Bellon, Jean-Michel Tarin

Excusés : Marie Loppé, Marie Francou, Sara Scata, Arnaud Thollet,

1. (re)Visite du terrain :

Un rapide tour du terrain en arrivant nous a permis de le voir pour la première fois pour certains, mais surtout pour tout le monde sous sa verdure du printemps. Ainsi que de constater l'abatage des deux saules de la partie des parcelles individuelles et de la haie de sapins séparant les jardins du terrain des services techniques.

2. Bilan du dernier conseil municipal et de la prise de contact avec l'association Lou Vioulé

La **mairie** serait prête à céder la gestion quotidienne des jardins à une association sous réserve d'obtenir des précisions quant au fonctionnement de celle-ci. Le conseil municipal insiste sur la sécurité au travers de deux points :

- Attendre d'être assuré pour lancer l'activité des jardins à proprement parler
- Sécuriser le périmètre des jardins (surtout la jonction avec la partie des services publics)

L'**association Lou Vioulé** serait prête à accueillir les jardins partagés en son sein sous réserve que cela soit accepté lors de leur prochaine **AG qui se tiendra le vendredi 6 mai à 20 h. Les membres des jardins qui le souhaitent y sont, à ce titre, conviés.**

L'association Lou Vioulé fonctionne en « bureaux » séparés, ainsi les activités de la partie « sentiers », de la partie « vivaces » et de la potentielle partie « jardins » sont séparées. Chacun s'organise comme il le souhaite. Afin d'harmoniser les différents « bureaux » chaque partie dispose de son vice président, son secrétaire et son trésorier.

3. Aspect administratif et finalisation du règlement intérieur

Si les jardins rejoignent l'association Lou Vioulé, l'idée serait que le « bureau » des jardins représente les jardins mais que le pouvoir décisionnaire soit conservé par l'« assemblée » des membres des jardins (où la mairie à titre de propriétaire aurait un siège et un droit de veto). Ce sont proposés comme Vice-président : Pierre, comme secrétaire : Lou et comme trésorier Jean-Éric. Pierre sera présent à l'AG de Lou Vioulé, Jean-Eric sera absent mais fera passer une lettre de candidature, Lou ne sait pas encore si elle pourra être présente.

Le **règlement intérieur** qui était déjà à l'ordre du jour de la dernière réunion, a pu être retravaillé. S'il convient à tous, c'est cette version (en pièce jointe) qui sera proposée à l'association Lou Vioulé et au prochain conseil municipal (12 mai) en espérant que suite à cela la convention entre la mairie et l'association puisse être signée.

La **convention** signée par la mairie et l'association ne contient pas de mesure sur les conduites à tenir dans les jardins, celles-ci sont toutes décrites dans le règlement intérieur des jardins. Ainsi

celui-ci serait joint à la convention. Sa modification devant à ce titre faire l'objet d'une proposition au conseil municipal (à part pour les articles précisés).

Il a été proposé de demandé lors de l'inscription aux jardins une **cotisation de 15 euros par an par foyer fiscal** (permettant notamment d'amortir la différence du prix de l'assurance pour l'association Lou Vioulé). La somme étant relativement modeste, nous pensons que cela ne sera pas un facteur limitant, néanmoins l'objectif étant de permettre à tous d'avoir accès à un jardin, il est convenu que si une personne se retrouvait dans l'incapacité de payer cette somme l'assemblée des jardins réfléchirait à lui apporter une solution.

4. Repère pour les prochaines semaines

Les prochaines actions à mener **de façon urgente** sont:

- ◆ Arriver au bout des **démarches administratives**, ce qui comprend (si accord de la mairie et de l'association Lou Vioulé) :
 - pour l'association Lou Vioulé de
 - **modifier leurs statuts suite à l'Assemblée générale pour que les jardins puissent entrer dans l'association**
 - **voter les 2ème vice président, vice trésorier et vice secrétaire**
 - **modifier le contrat d'assurance de l'association**
 - **voter le règlement intérieur des jardins partagés**
 - **voter le projet de convention avec la mairie (qui sera débattu en conseil municipal le 12 mai)**
 - pour le conseil municipal de
 - **voter le règlement intérieur des jardins partagés**
 - **voter la convention entre la mairie et l'association Lou Vioulé**
- ◆ **Sécuriser de façon provisoire** les jardins, ce qui consiste à
 - **déplacer les branches présentes sur l'emplacement de la barrière** (qui sépare des services techniques). Des volontaires ont commencé à enlever les branches ce jour même et **un second chantier est prévu le vendredi 6 mai à 14h pour finir le travail.**
 - **placer à son emplacement un filet pour moutons** afin que celui-ci soit déplaçable par Enedis et les personnes en charges de finir d'abattre les arbres. **Mélanie** doit demander à Alexandra si elle peut nous prêter un filet.

Une fois ces actions terminées, espérons-le courant mai, il sera envisageable de pouvoir commencer les plantations et le travail du sol. Cependant Enedis n'étant toujours pas passé et les sapins pas tous coupés, il est seulement possible d'occuper à l'heure actuelle la parcelle collective ainsi que la partie haute nord ouest des parcelles individuelles.

Ainsi il a été décidé :

- ◆ **D'autoriser les plantations dans la parcelle collective** sous couvert de conserver une large place au centre pour les réunions et autres activités conviviales ainsi que de prévenir par mail quelques jours avant des plantations prévues afin qu'une opposition éventuelle puisse être émise, sans réponse il est considéré que personne ne s'oppose. Cette année étant particulière la gestion des plantations et des récoltes de la parcelle collective est soumise au bon sens et au respect de chacun, sur le principe que « ceux qui ont travaillé récoltent. »
- ◆ **De permettre l'aménagement des bancs et des tables** de la partie collective.
- ◆ **De permettre à ceux qui le souhaitent de commencer à préparer le sol des parcelles individuelles**, dans la partie non gênante pour les travaux d'Enedis. Odile, Bastien et Pierre ont été désignés référents du découpage des premières parcelles individuelles (comme c'est

eux qui avaient procédé aux découpages des parcelles), aux besoins merci de se rapprocher d'eux.

- ◆ **Lorsque l'abatage des arbres et la mise en place du poteau Enedis seront faits**, les jardins pourront fonctionner normalement, nous pourrons ainsi mener les travaux suivants :
 - Procéder à la mise en place des **barrières et du portail** (menant aux services techniques) finaux
 - Découper officiellement les **parcelles individuelles**
 - Mettre en place **les cuves et le compost**
 - Construire **le cabanon à outils**

Certaines actions ne nécessitant pas une présence aux jardins peuvent être entreprises indépendamment de la chronologie si dessous :

- ◆ **Rencontrer les services techniques** pour savoir quel matériel, il est possible de récupérer. Elle **devrait pouvoir se tenir le vendredi 6 mai à 14h** en même temps que le second chantier pour la barrière provisoire.
- ◆ Continuer d'imaginer **les plans du cabanon** en réunissant les **matériaux** nécessaires.
- ◆ Lorsque nous aurons eu la réponse de la recyclerie pour la demande de financement, rechercher et acheter les **cuves**.

5. Conclusion et prochaine réunion

Il est proposé d'organiser un **pic-nique le dimanche 5 juin**, afin de permettre aux personnes travaillant le samedi de venir. Cela permettra de faire un point sur les avancées du mois de façon moins formelle, ainsi que de convier les membres des composteurs collectifs et de l'atlas de la biodiversité pour échanger sur de potentiels projets communs (compost sur le terrain des jardins, haie de la biodiversité pour séparer les jardins des services techniques, etc...).

De même cela pourrait être l'occasion de rencontrer les autres membres de l'association Lou Vioulé.

Si le règlement intérieur ne convient pas à quelqu'un, merci de le faire remonter avant le jeudi 5 mai, afin qu'il puisse être modifié. De même si quelqu'un s'oppose à la nomination des membres proposés du « bureau » jardins.

Pour ceux disponibles **la prochaine action a donc lieu le vendredi 6 mai à 14 h** pour sécuriser les jardins et rencontrer les services techniques. Et les membres des jardins sont invités à venir assister à **l'Assemblée Générale de Lou Vioulé le vendredi 6 mai à 20h à la Salle des fêtes de la Chapelle en Vercors.**